

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR
LE PROJET DU RÈGLEMENT 706-04
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 706 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES INTERVENTIONS
SUR LES IMMEUBLES À VALEUR PATRIMONIALE, D'AJOUTER DES SECTEURS
ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT 706 POUR LES ZONES CT-77, H-236, H-237 ET C-225, DE
REVOIR LES CRITÈRES ET OBJECTIFS DU SECTEUR CENTRE-VILLE AINSI QUE DE REVOIR
LE CONTENU D'UNE DEMANDE**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
706-03 :**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le projet de **Règlement 706-04** modifiant le **Règlement no 706** relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir certaines interventions sur les immeubles à valeur patrimoniale, d'ajouter des secteurs assujettis au règlement pour les zones **CT-77, H-236, H-237 et C-225**, de revoir les critères et objectifs du secteur centre-ville ainsi que de revoir le contenu d'une demande, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 8 juin 2023 à partir de 18 h**, à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'assujettir certaines interventions sur les immeubles à valeur patrimoniale, d'ajouter des secteurs assujettis au Règlement 706 pour les zones **CT-77, H-236, H-237 et C-225**, de revoir les critères et objectifs du secteur Centre-ville ainsi que de revoir le contenu d'une demande ;

Les **zones visées CT-77, H-236, H-237 et C-225** et **I-233** sont illustrées par les croquis ci-dessous :



VILLE DE BEAUHARNOIS



Annexe D

**Règlement 706-04
Zone CT-77**

Fait par: Marie-Andrée Laplante
le 3 mai 2023



1:10000

0 100 200 300 m



VILLE DE BEAUHARNOIS



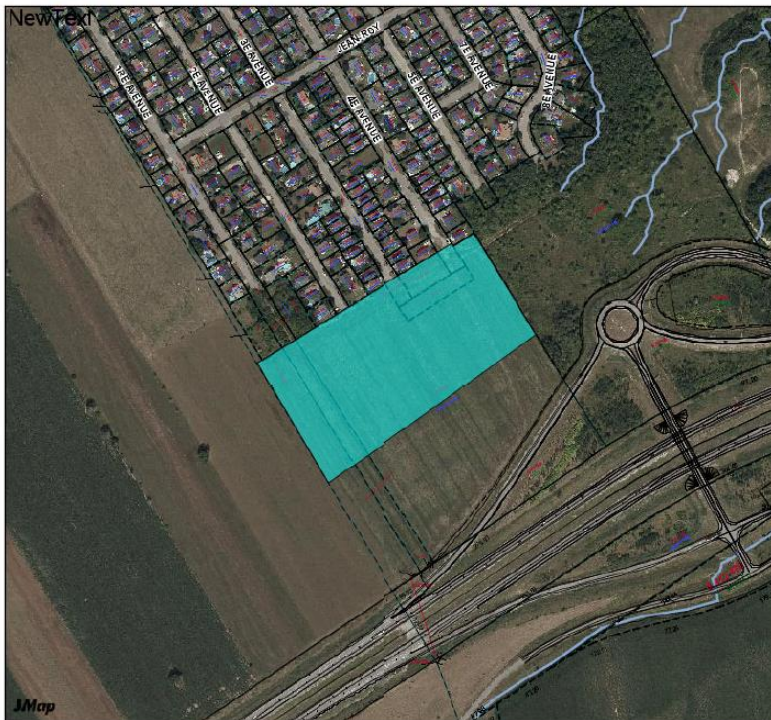
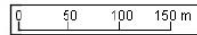
Annexe E

**Règlement 706-04
Zone C-225**

Fait par: Marie-Andrée Laplante
le 3 mai 2023



1:5000



VILLE DE BEAUHARNOIS



Annexe F

**Règlement 706-04
Zones H-236 et H-237**

Fait par: Marie-Andrée Laplante
le 3 mai 2023



1:5000



QUE le plan de zonage décrivant le territoire concerné par le projet de règlement 706-04 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de Règlement 706-03 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, le 18 mai 2023.

A handwritten signature in black ink that reads "Sandra Boulanger". The signature is written in a cursive, flowing style.

Sandra Boulanger, greffière par intérim